

SOMMAIRE

PAGE 1

◆ Assemblée Générale Mixte du CNPB : Birahima NACOULMA succède à feu El Hadj Oumarou KANAZOE à la tête du Patronat

PAGE 2

◆ Augmentations des salaires dans le secteur privé : les fruits du dialogue social

◆ Visite du Directeur du Bureau Sous Régional de l'OIT pour le Sahel au Patronat : Des échanges sur des préoccupations communes

PAGE 3

◆ Commémoration de la Journée de l'industrialisation de l'Afrique : Une table ronde pour passer en revue le secteur énergétique

◆ Bureau International du Travail : Un nouveau Directeur Général élu

PAGE 4

◆ Centres de Gestion Agréés : Validation du plan stratégique de développement

Assemblée Générale Mixte du CNPB : Birahima NACOULMA succède à feu El Hadj Oumarou



Le Conseil National du Patronat Burkinabè (CNPB) a tenu le mardi 22 mai 2012 à l'Hôtel SPLENDIDE de Ouagadougou, une Assemblée Générale Mixte. Ont pris part à cette importante rencontre, les membres du Bureau du CNPB et les délégués des différentes associations et groupements professionnels membres.

Le Président Birahima NACOULMA qui présidait la séance était entouré des Vice Présidents El Hadj Djanguinaba BARRO, M. Lassiné DIAWARA et Mme Alizeta OUEDRAOGO, de la Trésorière Générale, Mme Victorine OUANDAOGO, de la Secrétaire Générale du CNPB, Mme Philomène YAMEOGO et du Commissaire aux Comptes, M. Jean Baptiste YANGO.

A l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire étaient inscrits les points ci-après:

- La présentation du rapport de gestion du Bureau ;

- La présentation du rapport du Commissaire aux Comptes ;
- Le renouvellement des instances statutaires
- L'adoption des résolutions

Le Président NACOULMA dans un mot introductif a souhaité la bienvenue aux participants et les a remerciés de leur disponibilité. Il



a rendu un vibrant hommage au Président El Hadj Oumarou KANAZOE décédé en octobre 2011 pour le soutien inestimable qu'il a apporté à l'Organisation pendant toutes les années où il a présidé à sa destinée. Ensuite, il a remercié tous les membres pour leur soutien et leur accompagnement aux différentes activités du CNPB au

regard des acquis enregistrés sur le plan de la visibilité, de la représentativité, du fonctionnement de l'Organisation. Pour finir, il a interpellé les membres sur la nécessité de préserver la cohésion en privilégiant la concertation et le dialogue.

Le rapport de gestion du Bureau présenté par la Secrétaire Générale du CNPB et la Trésorière Générale ainsi que le rapport du Commissaire aux Comptes ont été adoptés par l'Assemblée qui a félicité le Bureau sortant pour le travail abattu.

Le fait majeur de cette Assemblée Générale Ordinaire a été sans doute le renouvellement du Bureau du CNPB à l'occasion duquel, M. NACOULMA Birahima a été élu Président à l'unanimité et par acclamation à la tête d'un Bureau fort de 25 membres.

Une Assemblée Générale Extraordinaire s'est également déroulée et était essentiellement consacrée à l'examen des projets de modification des textes statutaires du CNPB afin de les adapter aux défis auxquels l'organisation est confrontée notamment l'adhésion directe des grandes entreprises au CNPB et le changement de configuration des postes du Bureau.

Augmentations des salaires dans le secteur privé : les fruits du dialogue social



Ouvertes le lundi 27 février 2012 dans la salle du dialogue social de l'Immeuble Baoghin, les négociations salariales du secteur privé ont été suspendues pour être reprises le 20 mars afin de permettre aux parties de poursuivre les concertations nécessaires à l'émergence d'un consensus sur le taux d'augmentation proposé.

En rappel, ce taux était de 5% pour la partie travailleur contre 3% pour la partie patronale. La reprise des négociations a permis de réaliser des avancées notables car la partie employeur, sensible, à la nécessité de contribuer à l'amélioration du pouvoir d'achat des travail-

leurs, malgré une conjoncture économique défavorable a consenti, de faire évoluer sa proposition de taux de 3 à 4%.

Dans un esprit de consensus et de partenariat social, cette proposition a du reste été assortie de la perspective de convoquer la commission en mars 2013 pour examiner les possibilités d'augmentation de

salaire à la lumière des indicateurs de politique salariale.

Eu égard à ces propositions, et considérant les efforts consentis par chaque partie, un consensus a été dégagé sur les points suivants :

le relèvement au taux de 4% des salaires minima des travailleurs du secteur privé régis par le code du travail pour compter du 1er avril 2012 ;

la convocation de la commission en mars 2013 pour des négociations salariales.

Toutefois, au regard des divergences relatives d'une part aux exceptions liées au champ

d'application de l'augmentation et d'autre part à la fixation d'un taux minimal de 2% pour les négociations de 2013, la Commission a décidé à l'unanimité de se référer à ses mandants que sont les responsables des centrales syndicales et du Conseil National du Patronat Burkinabè.

Cette perspective qui accordait toutes ses chances à la poursuite du dialogue social n'a pas manqué de porter ses fruits, car les responsables syndicaux et patronaux ont saisi cette opportunité pour réaffirmer non seulement leur leadership en matière de négociations salariales dans le secteur privé, mais ils ont surtout prouvé une fois de plus qu'ils savent regarder ensemble dans la même direction pour sauvegarder l'intérêt général du monde du travail.

En témoigne la signature, le mercredi 11 avril 2012 au siège du Conseil National du Patronat Burkinabè, d'un protocole d'accord entre syndicat et patronat qui relève au taux unique de 4%, les salaires des travailleurs du secteur privé régis par le code du travail.

Visite du Directeur du Bureau Sous Régional de l'OIT pour le Sahel au Patronat : Des échanges sur des préoccupations communes



Le mercredi 18 avril 2012, le Patronat a reçu la visite du Directeur du Bureau Sous- Régional de l'Organisation Internationale du Travail pour le Sahel, Monsieur François MURANGIRA en tournée dans la sous -région pour des prises de contacts avec les partenaires sociaux.

Il a été reçu par le Président du CNPB Monsieur Birahima NACOULMA qui était entouré de quelques personnes ressources de l'organisation.

L'objectif de cette visite pour le Directeur du Bureau Sous- Régional était de rencontrer le Patronat burkinabè pour échanger sur des

préoccupations communes à savoir, la protection sociale, le dialogue social et l'emploi des jeunes. Préoccupations qui englobent des thématiques importantes pour le Bureau International du Travail et qui figurent en bonne place dans le Programme Pays pour le Travail Décent (PPTD) du Burkina. Raison pour laquelle, il a souhaité une forte implication du Patronat dans la mise en œuvre de ce programme qui est désormais le cadre de référence des

interventions du BIT au Burkina.

Monsieur NACOULMA a remercié son hôte du jour pour cette initiative et aussi pour tous les appuis qu'il a su accorder au CNPB depuis qu'il est à la tête du Bureau sous -régional de l'OIT à Dakar.

Poursuivant, il l'a rassuré de la disponibilité du CNPB à s'impliquer dans la mise en œuvre du PPTD dont les employeurs sont d'ailleurs parties prenantes. Il a indiqué que le CNPB est assez bien impliqué dans les questions de

dialogue social et d'emploi.

Propos corroborés par les personnes ressources du CNPB présentes à la rencontre qui pour la plupart représentent l'organisation dans des cadres de concertations où se discutent ces questions avec l'Etat ou les syndicats. Ils n'ont pas manqué d'adresser au Directeur du Bureau sous régional du BIT quelques préoccupations qui sont relatives à la lenteur des



négociations collectives, à l'accès aux financements des PME, au poids du secteur informel, au nécessaire renforcement des capacités des mandants de l'OIT dans le cadre du dialogue social.

Commémoration de la Journée de l'industrialisation de l'Afrique : Une table ronde pour passer en revue le secteur énergétique



C'est dans la salle de conférence de l'Hôtel LAÏCO OUAGA 2000 que notre pays a célébré en différé l'édition 2011 de la journée de l'industrialisation de l'Afrique, le vendredi 13 avril 2012 sous le thème : «lutte contre la pauvreté énergétique en Afrique pour soutenir la productivité et le développement».

Décrétée par les Nations Unies à travers la résolution 44/237, la Journée Mondiale de l'industrialisation de l'Afrique est célébrée chaque 20 novembre par la communauté internationale et plus particulièrement les pays Africains.

La cérémonie d'ouverture était présidée par le Secrétaire Général du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat M. Bernard ZOUGOURI, représentant Monsieur le Ministre, qui avait à ses côtés le Président du Groupement Professionnel des Industriels (GPI) M. NANA Boureïma, le Représentant résident du PNUD au Burkina Faso M. Pascal KARORE-RO, le Président du Conseil National du Patronat Burkinabè M. Birahima NACOU-LMA, le représentant de la Présidente de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina M. Amadou SAWADOGO.

La cérémonie d'ouverture a donné lieu aux interventions du Vice président du GPI M. Mamadi SANOH et du Représentant résident du PNUD qui ont largement souligné les enjeux et l'originalité de la présente édition. En effet, contrairement aux années antérieures, la com-

mémoration de la 22ème édition, au delà de la traditionnelle allocution du Ministre en charge de l'industrie et de la visite d'entreprises industrielles, a été mise à profit par le GPI pour organiser une table ronde autour du thème.

La table ronde a été pour les professionnels du monde industriel et les jeunes promoteurs, l'occasion d'un regard croisé sur les défis à relever en matière d'énergie ainsi que les perspectives à envisager pour soutenir durablement le développement du tissu industriel national réduit actuellement à une centaine d'unités réparties essentiellement à Ouagadougou et Bobo Dioulasso.

L'ambition visée était de permettre d'exposer



les préoccupations et les attentes des acteurs du monde industriel en matière énergétique, d'apprécier les réponses et les perspectives envisagées par la nationale de l'électricité au Burkina Faso, la SONABEL et de cerner la vision globale du Ministère en charge de l'industrie dans la facilitation de l'accès à l'énergie. En sommes et pour la première fois, il s'agissait pour le GPI, de traiter la question de l'énergie non pas comme une problématique spécifique mais comme un levier incontournable au développement industriel et à la réduction de la pauvreté.

A ce titre, les divers exposés ont permis de comprendre que l'énergie est un enjeu indiscutable pour la compétitivité voire la survie de l'industrie burkinabè. Le défi à relever est la construction d'infrastructures performantes permettant de fournir de façon régulière l'énergie à des conditions tarifaires permettant à notre industrie de jouer sa partition dans la réalisation des objectifs contenus dans la SCADD.

Dans ce sens, les actions prioritaires suivantes ont été préconisées :

- Mettre en place un tarif industriel afin d'améliorer la compétitivité des entreprises burkinabè et d'encourager les partenariats avec les sociétés étrangères ;

- Réduire le coût de l'énergie par la compression de la structure tarifaire et la réduction du prix du kilowattheure ;

- Opérer des investissements permettant d'assurer la fourniture constante de l'énergie ;

- Investir dans les sources permettant une réduction significative du prix du kilowattheure.

Au regard de ces conclusions fort pertinentes, il convient de saluer l'initiative de la présente table ronde qui traduit l'ambition des professionnels

du monde de l'industrie burkinabè de privilégier l'approche participative dans la résolution des préoccupations de leur secteur.

Le Patronat burkinabè, qui a marqué de sa présence la commémoration de cette journée tient à féliciter l'ensemble des acteurs du secteur industriel et ne ménagera certainement aucun effort pour que cette dynamique soit soutenue pour la promotion du secteur privé burkinabè dans son ensemble.

Bureau International du Travail : Un nouveau Directeur Général élu



Réuni à Genève le lundi 28 mai 2012 en sa 314ème session, le Conseil d'Administration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) a élu Monsieur Guy

RYDER à la tête du Bureau International du Travail (BIT)

Monsieur RYDER occupait jusqu'ici les fonctions de Directeur exécutif, responsable des normes et des principes et droits fondamentaux au travail, il remplacera ainsi en octobre 2012 Monsieur JUAN SOMAVIA.

Au total, neuf (09) candidatures pour ce poste avaient été enregistrées parmi lesquelles celles de trois africains Messieurs Charles DAN, Assane DIOP et Ibrahim Assane MAYAKI.

Le Conseil d'administration est l'organe exécutif de l'Organisation Internationale du Travail et le Bureau en est le secrétariat. Le Conseil

d'administration se réunit trois fois par an, en mars, en juin et en novembre. Il est composé de 56 membres dont:

- ◆ 28 représentants de Gouvernements,
- ◆ 14 représentants d'organisations d'employeurs,
- ◆ 14 représentants d'organisations de travailleurs.

Cette 314ème session du Conseil d'Administration a été suivie de la 101ème session de la Conférence Internationale du Travail du 30 mai au 15 juin 2012 à Genève. Le Conseil National du Patronat Burkinabè y a pris part.



CONSEIL NATIONAL DU PATRONAT BURKINABE (CNPB)

1221 Avenue du Dr Kwamé N'Krumah
01 BP 1482 Ouagadougou 01 - Burkina Faso
Tél. : (+226) 50 33 03 09
Fax : (+226) 50 33 03 08
Courriel: cnpb@fasonet.bf
Site web: www.patronat.bf

Le Patronat.net

Le bimestriel d'information du Patronat
burkinabè

Directeur de Publication

Philomène YAMEOGO

Rédacteurs

Ferdinand ZOUNGRANA
Wenceslas BANCE

Conception et Mise en page

Wenceslas BANCE

Publication

Conseil National du Patronat Burkinabè

Autorisation n°: 3151/09/CA-GI/OUA/P.F

ISSN 0796 - 8981



Centres de Gestion Agréés : Validation du plan stratégique de développement



La salle de conférence de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina a abrité le mardi 17 avril 2012 un atelier de validation du plan stratégique de développement des Centres de Gestion Agréés (CGA).

L'atelier a réuni une cinquantaine de participants venant de l'administration publique, du secteur privé et de partenaires techniques et financiers. L'objectif étant de recueillir leurs avis et propositions pour améliorer le document qui sera le référentiel de mise en œuvre des activités des CGA pour les cinq années à venir.

Les Centres de Gestion Agréés (CGA) ont été créés en 2008 à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso sous la forme associative. Ils offrent à leurs adhérents qui sont des micros, petites et moyennes entreprises, des prestations diverses telles que la tenue de la comptabilité, l'assistance fiscale, la production de déclaration fiscale et sociale, l'assistance administrative et organisationnelle etc.

Après quatre années de fonctionnement de nombreux acquis ont été enregistrés notamment en termes d'évolution du nombre d'adhérents qui a connu une croissance remarquable passant de 43 en 2008 à 244 en 2011 pour les deux CGA (Ouagadougou et Bobo).

Les difficultés rencontrées sont surtout relatives à la faiblesse de ressources financières qui dépendent en grande

partie des subventions de la Chambre de Commerce et de l'Etat.

Le plan stratégique de développement 2012- 2017 des CGA est bâti autour de quatre axes :

- Le renforcement des capacités des CGA ;
- L'assistance aux micros, petites et moyennes entreprises ;
- La création et l'animation de partenariat ;
- La facilitation et l'amélioration de l'accès au financement des adhérents.

Ce plan se matérialisera par la mise en œuvre d'activités telles que le renforcement du personnel, la réalisation d'études, la production de statistiques économiques et financières, la construction de sièges, la négociation de lignes de crédit, la création d'un fonds spécial pour le financement des adhérents etc.

Il faut saluer l'initiative des CGA de se doter de cet important outil de planification et surtout l'implication des différentes parties prenantes à la validation du document. Les membres des CGA ont eu l'occasion d'exprimer leurs attentes vis à vis de leurs structures qui se résument en besoin d'accompagnement sur le double plan de la fiscalité et de la gestion de leurs micros, petites et moyennes entreprises.

L'atelier a permis aux participants d'enrichir de par leurs contributions le document qui devra par la suite être finalisé par les consultants.